DEL2025-93

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602343-20251212-DEL2025_093-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

| Nombre de conseillers en exercice | Présents | Votants |
|---|---|---|
| 15 | 11 | 13 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

**Présents** : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE LEUCH Éric, Mme FRELAUT Renée, Mme FIGLAREK Sylvie, M. DELAPORTE Christophe, M. GOUARIN Joël, M. SERMIER François, M. PRONO David, Mme FOURRIER Geneviève, M. ARTIGE Jean François, M. LE PADELLEC Maxime,
**Pouvoirs** :
LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), DEVYS Bertrand (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie).
**Absents excusés** : M. HERVÉ Samuel, Mme JOSSIC Katell.

Date de convocation : 5 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

## 93-2025 Approbation des plans d'alignement des voies communales du secteur du Parco

La commune de Saint-Pierre-Quiberon a engagé une étude d'aménagement des voies communales du secteur du Parco.

Le projet s'inscrit dans une réflexion de création d'une piste cyclable entre la commune de Quiberon et le centre-bourg de Saint-Pierre-Quiberon et notamment sur le secteur du Parco dépourvu de réseau. Deux options sont envisageables : emprunter la rue du Parco ou la rue du Bois d'Amour.

Un comptage de la circulation opéré en 2022 sur la rue de l'Ecole de Voile, qui dessert la rue du Rohu et plus largement le quartier depuis la route départementale, témoigne d'une forte densité de circulation durant la période estivale et de vitesses parfois excessives. La rue du Parco est la rue principalement empruntée à l'échelle du quartier.

Le gabarit routier de la rue du Bois d'Amour ne permet pas d'assurer une sécurisation suffisante de la circulation des automobiles et des vélos, aggravé par les nombreuses sorties des propriétés sur la rue. En comparaison, la rue du Parco dispose d'une largeur davantage acceptable pour répondre aux objectifs de sécurisation de déplacements multimodaux.

Par ailleurs, des travaux d'effacement des réseaux ont été réalisés sur la rue du Parco endommageant davantage encore la route. Naturellement, la réflexion de la municipalité s'est engagée sur la réfection de la rue du Parco, engageant de fait la nécessité de créer un plan d'alignement des parcelles avec le domaine public. La municipalité s'est dès lors entourée d'un groupement de bureau d'études spécialisé dans la réflexion et la conception de plans d'aménagement de voirie.

Il apparaît qu'au sein du périmètre d'étude, un certain nombre de parcelles s'étendent, pour la plupart, au-delà de la délimitation des clôtures et recouvrent en partie l'emprise de la voirie publique. Un projet de plan d'alignement a fait l'objet d'une enquête publique du 6 au 22 août 2025. Il est demandé au conseil municipal de valider ces plans d'alignement.

Enfin, la municipalité tiendra compte des contributions rédigées dans le cadre de l'enquête publique, dans sa réflexion d'évolution du projet d'aménagement de la rue du Parco.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.112-1 et R.141-4 du Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté n°145-2025 en date du 10 juillet 2025 portant organisation de l'enquête publique préalable à l'établissement d'un plan d'alignement des voies communales du secteur du Parco,
Vu les plans d'alignement des voies communales du secteur du Parco, comportant 7 feuilles et réalisés par le géomètre QUARTA en date du 23 juillet 2025,
Vu le rapport de M. Olivier CATHERINE, commissaire enquêteur, en date du 27 août 2025,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602343-20251212-DEL2025_093-DE

Vu les plans d'alignement modifiés en date du 10 novembre 2025 par le géomètre QUARTA, pour tenir compte des observations émises au rapport de M. Olivier CATHERINE, commissaire enquêteur, en date du 27 août 2025,

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** les plans d'alignement des voies communales du secteur du Parco (Annexe n°5),
- **Décide de publier** la délibération par voie d'affichage et d'insertion presse,
- **Décide d'annexer** la délibération et les plans d'alignement référencés ci-dessus au Plan Local d'Urbanisme dans le cadre d'une procédure de mise à jour,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférent.

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël



A Saint-Pierre-Quiberon
Le 11 décembre 2025
Le Maire, Stéphanie DOYEN

